

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Stéphane JAMBOIS (suppléant de Béatrice LEJEUNE), Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, , Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Myriam DEBRAINE (suppléante Laurent DELAERE), Sandra PLOMION, virginie DUBOSC (suppléante Martial DUFLOT), Patrice HAEZEBROUCK, Laurent DELMAS, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Monette-Simone VASSEUR, , Hubert PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Catherine HERAULT (suppléante de Henry GAUDISSERT), Jacqueline MENOUBE, Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Joëlle CARBONNIER, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Patricia HIBERTY, Martine MAILLET, ,Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, , Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON Farida TIMMERMAN, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS,Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, , Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO Hatice KILINC SIGINIR, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX, Charles LOCQUET*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Jean-Pierre SENECHAL Dominique DUPILLE, Régis LANGLET, Laurent LEFEVRE, Marcel DUFOUR, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Peggy CALLENS*

POUVOIRS *Franck PIA représenté par Caroline CAYEUX ,Gregory PALANDRE représenté par Christophe TABARY,Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN,Noël VERCHAEVE représenté par Dominique DEVILLERS,Philippe ENJOLRAS représentée par Antoine SALITOT,Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON,Guylaine CAPGRAS représenté par Philippe VIBERTValérie GAULTIER représenté par Dominique CORDIER,Mamadou LY représenté par Jacques DORIDAM,David MAGNIER représenté par Claire BEUIL,Christophe GASPART représenté par Lionel CHISS,Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX,Ludovic CASTANIE représenté par Loïc BARBARAS,Vanessa FOULON représentée par Cédric MARTIN,Halima KHARROUBI représentée par Catherine THIEBLINLeila DAGDAD représentée par Marianne SECK*

Date d'affichage	22 décembre 2022
Date de la convocation	9 décembre 2022
Nombre de présents	77
Nombre de votants	93

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Jean-François

Envoyé en préfecture le 23/12/2022
Reçu en préfecture le 23/12/2022
Publié le DUFOUR 
ID : 060-200067999-20221215-A_DEL_2022_0282-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2022-0282

Environnement - assainissement - service public d'assainissement non collectif - réévaluation des redevances et des frais de gestion - tarifs 2023

M. Hans DEKKERS, Vice-Président

Par délibération en date du 17 décembre 2021, le conseil communautaire avait approuvé le barème des redevances de contrôle et des frais de gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'année 2022. Il est proposé de les revaloriser sur la base de l'indice ingénierie (ING), lequel a évolué de 5,8% entre juin 2021 (120,9) et juin 2022 (127,9).

Le tableau ci-après détaille l'ensemble des tarifs du SPANC proposés pour l'année 2023.

Nature de la redevance ou des frais de gestion	Montant proposé en € HT	Montant proposé en € TTC
Contrôle de conception et d'implantation des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,14	107,95
Contrôle de bonne exécution des travaux des systèmes d'assainissement neufs ou réhabilités	98,14	107,95
Contrôle de diagnostic initial ou dans le cadre d'une vente	115,46	127
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif	103,92	114,31
Frais de gestion : suivi de l'entretien	5% du montant de la facture d'entretien	

Les nouveaux tarifs, auxquels viendra s'ajouter la TVA au taux en vigueur actuellement de 10 %, s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant les montants hors taxe mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 93

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX